



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2022-2023

FC

P.V. SID 09
P.V. AEECA 11

Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Procès-verbal de la réunion du 24 novembre 2022

Ordre du jour :

Visite de travail de la Commission des affaires étrangères du Parlement de Géorgie

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Claude Wiseler, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Tania Tennina, Mme Fabiola Cavallini, Mme Monique Faber, Mme Christine Thinnes de l'Administration parlementaire

Délégation géorgienne

M. Nikoloz Samkharadze, H.E. M. Vakhtang Makharoblishvili, M. George Khelashvili, M. Irakli Kadagisvili, M. Ramaz Nikolaishvili, M. Nikoloz Khatiashvili, M. Levan Khorkheli

Excusés : Mme Semiray Ahmedova, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Claude Lamberty, M. Georges Mischo, membres de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

Mme Djuna Bernard, M. Mars Di Bartolomeo, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar,

Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, M. Christophe Hansen, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

*

Visite de travail de la Commission des affaires étrangères du Parlement de Géorgie

Dans son allocution de bienvenue, le Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes souligne la décision historique de l'Union européenne d'accorder à la Géorgie une perspective européenne. M. Yves Cruchten appelle ses homologues géorgiens à travailler avec détermination afin de mettre en œuvre la liste des recommandations émises par la Commission européenne. Finalement, il réaffirme le soutien du Luxembourg à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Dans ce contexte, il annonce que la Chambre des Députés a récemment donné son feu vert au renouvellement de la participation du Luxembourg à la mission d'observation de l'UE en Géorgie (EUMM).

Le Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement de Géorgie reconnaît l'importance de la mission EUMM en Géorgie, car elle fournit des informations aux institutions européennes sur ce qui se passe réellement dans les zones occupées. Dans ce sens, il salue la participation luxembourgeoise.

Relations UE-Géorgie

En ce qui concerne les relations entre l'UE et la Géorgie, M. Nikoloz Samkharadze se réjouit que la perspective européenne du pays ait été reconnue par les dirigeants de l'UE, mais il admet la déception des autorités géorgiennes ainsi que de la population géorgienne de ne pas avoir obtenu le statut de candidat. D'après les Géorgiens, cette décision ne se base pas sur des explications rationnelles étant donné que la Géorgie est plus avancée que la Moldavie ou que d'autres pays candidats tels que la Macédoine du Nord ou encore la Serbie. L'élu géorgien affirme que les autorités géorgiennes sont en train de se concentrer sur le travail législatif afin de mettre en œuvre les recommandations émises par la Commission européenne. Dans ce contexte, il ajoute que onze des douze recommandations seront mises en œuvre d'ici à la fin de l'année.

Trois recommandations ont déjà été transposées, à savoir :

- Le renforcement de l'égalité entre les hommes et les femmes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes ;
- L'adoption d'une législation visant à ce que les tribunaux géorgiens tiennent compte de manière proactive des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme dans leurs délibérations ;
- Le renforcement de la lutte contre la criminalité organisée.

Le député géorgien souligne que certaines initiatives législatives sont encore à l'étape de la deuxième lecture et dans certains cas, le Parlement géorgien attend encore l'avis de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe.

M. Nikoloz Samkharadze fait remarquer que la recommandation de la Commission européenne concernant la « dépoliarisation politique » est une recommandation vague et non quantifiable. Il met en évidence la pluralité du Parlement géorgien avec huit groupes politiques. Le message de certains bureaucrates européens était que la « dépoliarisation politique » se fera de soi après la transposition des onze recommandations.

De manière générale, le chef de la délégation géorgienne informe que les travaux en vue d'accomplir les recommandations progressent de façon satisfaisante. Il se dit également très optimiste d'obtenir le statut de candidat en automne 2023, après les différentes évaluations de la Commission européenne. Dans ce même contexte, le député géorgien affirme que le pays est déjà traité comme un pays candidat notamment dans le contexte de la politique d'élargissement de l'Union européenne.

La guerre en Ukraine et les relations avec la Russie

Le chef de la délégation géorgienne se dit très préoccupé par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et très inquiet de l'issue de cette guerre. Il craint que la Géorgie soit le prochain pays sur la liste de Poutine. Il évoque que 20% des territoires géorgiens sont actuellement occupés par des troupes russes et cite deux exemples : des troupes russes sont stationnées à 40km du Parlement géorgien ainsi qu'à 300 mètres d'un croisement stratégique reliant l'Est à l'Ouest du pays. Il signale encore que 250.000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et celles-ci ne peuvent plus retrouver leur domicile à cause de l'occupant russe. M. Nikoloz Samkharadze signale que la situation dans les territoires occupés est alarmante, car les citoyens géorgiens subissent des discriminations au quotidien. Le député géorgien déplore encore le fait qu'en tant que pays avec des territoires occupés, la Géorgie n'est pas éligible à devenir membre de l'OTAN.

Situation sécuritaire dans le Caucase du Sud

L'élu géorgien met encore en évidence que la Géorgie est confrontée à deux guerres : une au nord (Ukraine/Russie) et une au Sud (Arménie/Azerbaïdjan). Il note que depuis 2014 toutes relations diplomatiques ont été interrompues avec la Russie. Par contre, la Géorgie entretient d'excellentes relations avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Turquie. En ce qui concerne le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, il fait noter que la Géorgie pourrait jouer un rôle de médiateur, car elle est perçue par les deux pays en tant qu'un partenaire fiable et crédible.

Questions – Réponses

Le Président de la Commission des Affaires étrangères, Yves Cruchten, félicite la délégation géorgienne des progrès réalisés en matière d'intégration européenne. Dans ce contexte, il soulève l'idée d'un échange de bonnes pratiques entre les pays candidats et les derniers pays à avoir intégré l'UE. Le député géorgien précise que la Géorgie consulte régulièrement la Roumanie et la Croatie pour certaines questions et il précise que ces deux pays sont des partenaires stratégiques pour la Géorgie.

La Présidente de la Commission de la Défense, Stéphanie Empain, se renseigne sur la situation sécuritaire depuis le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. M. Nikoloz Samkharadze admet que depuis le début de l'année 2020, les crises ne font que s'enchaîner, rendant difficile la mise en œuvre des réformes à l'intérieur du pays. Il fait remarquer que l'issue de la guerre n'est pas prévisible et que les autorités russes ne se contenteront pas de solutions diplomatiques. Une Russie affaiblie engendrerait de bonnes

perspectives pour la Géorgie, mais il met en garde que la Russie ne sera jamais à tel point affaiblie que la Géorgie puisse prendre le devant. Il souligne que l'armée géorgienne se compose de 25.000 soldats. En outre, il se dit également très pessimiste que le prochain gouvernement russe soit démocratique. En ce qui concerne un accord de paix entre la Russie et l'Ukraine, il soulève la question de la garantie de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Finalement, il met encore en garde qu'une Russie affaiblie et humiliée pourrait être dangereuse pour des petits pays tels que la Moldavie ou la Géorgie. Face à cette situation en matière de sécurité très tendue, les autorités géorgiennes doivent mener des réformes importantes au sein du pays tout en faisant face à des défis sociaux tels que l'intégration des réfugiés en provenance de la Biélorussie et de l'Ukraine.

Le député géorgien George Khelashvili ajoute que la situation précaire en matière de sécurité n'est pas une nouveauté pour la Géorgie. Le pays souffre depuis une trentaine d'années de la stratégie d'occupation poursuivie par la Russie. Suite à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la situation précaire en matière de sécurité aurait simplement été accentuée.

La députée Lydia Mutsch pose deux questions concernant :

- 1) Le renforcement de la démocratie parlementaire en Géorgie.

Le chef de la délégation géorgienne informe que son pays est récemment passé d'une république présidentielle à une république parlementaire. Le Parlement actuel est le premier Parlement qui siège en disposant tous les pouvoirs de contrôle du gouvernement. Du point de vue législatif, toutes les réformes en vue d'une démocratie parlementaire ont été mises en œuvre. Par contre, il s'agit maintenant de faire usufuit de ces nouveaux outils parlementaires ; certains députés n'étant toujours pas habitués à ce nouveau système.

- 2) La participation des femmes à la politique et la lutte contre les violences domestiques.

M. Nikoloz Samkharadze met en avant le fait que plusieurs femmes députées président des commissions parlementaires telles que la Commission sur l'intégration européenne, la Commission de l'Environnement ou encore la Commission de l'Agriculture. En outre, il souligne qu'actuellement une femme est à la tête du pays et occupe le poste de Présidente. L'introduction de quotas de genre au Parlement et dans les élections locales a permis d'augmenter la représentation des femmes dans la sphère politique. La proportion de femmes au sein du Parlement géorgien s'élève à 20%.

En ce qui concerne la lutte à l'égard des violences domestiques, le chef de la délégation géorgienne admet qu'il y a quelques années, les cas signalés de violence domestique étaient très bas, voire quasi inexistantes. Ceci était majoritairement dû au fait que les gens ne dénonçaient pas les cas de violence domestique. Suite aux différentes réformes, les personnes ont commencé à signaler les cas de violences domestiques, ce qui a fait augmenter les statistiques.

M. Nikoloz Samkharadze informe encore qu'une stratégie nationale des droits de l'homme va être adoptée à la fin de l'année avec des chapitres dédiés à l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes.

D'autres travaux législatifs sont en cours tels que :

- une évaluation obligatoire de l'impact sur le genre pour toutes les propositions législatives ;

- la modification de plusieurs lois concernant la lutte contre la violence à l'égard des femmes afin de progresser dans la mise œuvre des engagements internationaux de la Géorgie (Convention d'Istanbul).

Le député Sven Clement espère une intensification des relations économiques entre le Grand-Duché et la Géorgie.

A la question du député Fernand Kartheiser concernant les relations au quotidien avec les autorités locales dans les territoires occupés, M. Nikoloz Samkharadze répond que la Suisse représente les intérêts de la Géorgie à Moscou et que la mission européenne EUMM établit les relations entre le gouvernement géorgien et les autorités locales dans les territoires occupés. Le député informe que le gouvernement géorgien fournit de l'aide humanitaire aux citoyens géorgiens vivant dans les territoires occupés.

Enfin, l'ambassadeur Vakhtang Makharoblishvili fait appel au soutien du Luxembourg notamment lors du « Conseil des affaires générales » de décembre. Il rappelle que la population géorgienne est frustrée d'avoir été laissée pour compte, mais qu'il faut désormais aller de l'avant. Les autorités géorgiennes sont très motivées dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission européenne. Il espère que la Géorgie recevra des messages encourageants lors de ce Conseil et met en garde à ne pas donner lieu à des discriminations entre les trois pays (Ukraine, Moldavie et Géorgie) et de les traiter de la même manière.

Luxembourg, le 24 novembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact